



INFORMATION AUX ADHERENTS

GARANTIES SUPPLEMENTAIRES INDIVIDUELLES

SAISON 2020-2021

<https://volantsdulac-staignan.sportsregions.fr>

Mail : lesvolantsdulac@gmail.com

Art. L321-4 : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'association sportive de Badminton « Les volants du lac » est soumise au code des assurances, comme personne morale. Elle a souscrit au contrat d'assurance AFFINITES de la société GROUPAMA sous le N° 10030813S pour une responsabilité civile-vie associative et dommages aux biens.

Pour les adhérents qui pratiquent le badminton en compétition, affiliée à l'UFOLEP, la licence souscrite assure pour une garantie responsabilité civile contre les conséquences financières et dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers, pour une garantie de base pour dommages corporels dont vous êtes victime.

La loi 2000-627 du 06 juillet 2000 oblige l'association dans le cadre d'une activité avec licence à vous proposer des garanties options complémentaires pour lesquelles vous avez libre choix.

❖ **Je soussigné** (nom/prénom) : _____

Adresse : _____

Déclare avoir pris connaissance de ce document et m'engage à ne pas poursuivre l'association en cas d'accident et dégage « Les volants du lac » de toutes responsabilités en cas d'accident.

❖ **Assurance responsabilité civile**

J'atteste avoir souscrit à une responsabilité civile :

- Société : _____
- N° de police d'assurance : _____

L'association « les volants du lac » de St Aignan de Grand Lieu vous informe que dans le cadre de votre pratique sportive, sans être affilié à une fédération (non licencié UFOLEP), vous n'avez pas de couverture par l'association.

Si vous voulez être indemnisé en cas d'accident survenant pendant la pratique du badminton, vous avez la possibilité de souscrire à une garantie Accidents Corporels Option 2 de la société GROUPAMA pour un montant de 7 € (document d'inscription à remplir au verso)

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



ACCIDENTS CORPORELS MEMBRES SPORTIFS

Bulletin d'adhésion

Nom de l'Association : LES VOLANTS DU LAC ST AIGNAN de Gd LIEU

N° Sociétaire : 100308135

MONTANTS GARANTIS ET FRANCHISES 2020 Option 2

Montants indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC = 0,435 au 01/04/2014

(sauf ^(A) non indexés)

GARANTIES	PRESTATIONS	MONTANTS DE GARANTIES Par sinistre	FRANCHISES OU SEUILS
Décès ⁽¹⁾	• Capital	9 479€	Sans franchise
Incapacité ⁽¹⁾	• Capital	18 959€	Taux d'invalidité supérieur à 10% (sauf pour les associations sportives)
Frais de recherche	• Frais engagé	5 443€ ^(A)	Sans franchise
Frais de soins	• Frais médicaux d'hospitalisation, pharmaceutiques	568€ (dans la limite des frais réels)	Sans franchise
	• Frais dentaires	69,40€ par dent	} dans la limite de 1 160€ par sinistre
	• Articles d'optique	93,21€ par article d'optique	
	• Arrêt de travail supérieur ou égal à 90 jours	10% du montant du capital souscrit en cas d'incapacité	Sans franchise
Tarif annuel TTC 2020 par adhérent (sports ordinaires) : 7 €			

⁽¹⁾ Les capitaux sont réduits de moitié lorsque l'assuré victime à plus de 70 ans⁽²⁾ Rayer la mention inutile.Monsieur – Madame ⁽²⁾ : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

Souhaite – ne souhaite pas ⁽²⁾ souscrire à la garantie accidents corporels ci-dessus énoncée.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature

* Pour connaître le détail des garanties, limites et franchises, se reporter aux conditions générales et tableau des montants de garantie et franchises du contrat Groupama Affinités. Renseignements disponibles auprès d'un chargé de clientèle.

Les données personnelles concernant les adhérents sont traitées par l'Assureur dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire aux demandes d'adhésion, à la gestion du contrat et des garanties. Elles sont destinées aux services internes de l'assureur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en vous adressant par courrier à Groupama Loire Bretagne, Correspondant CNIL, 23 boulevard Solférino 35012 Rennes cedex.

Vous reconnaissez avoir reçu un double et pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales du contrat Groupama AFFINITES remis par l'assureur.



0 800 034 033

UN NUMERO VERT GRATUIT
depuis un poste fixe

groupama.fr

UN ACCES LIBRE ET PERMANENT à
nos offres et à votre espace client
(hors coût de connexion à Internet)

300 agences

DANS VOTRE REGION